



Rapport annuel 2017-18

Table des matières

Mot de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la Capitale nationale	1
Mot du président du conseil d'administration	2
Le conseil d'administration	3
Mot du directeur général	4
Organigramme	5
À propos du Bureau de la sécurité privée	6
Présentation de l'utilisation des ressources humaines	7
Portrait statistique des permis délivrés par le BSP	8
Faits saillants 2017-2018	9
Direction, Information et traitement des permis	10
Direction, Affaires juridiques	13
Accès à l'information	16
Direction, Enquêtes et inspections	17
Direction, Finances et administration	19
Perspectives 2018-2019	20
États financiers	22

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018.

Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations sous l'administration qui m'a précédée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale nationale,

Original signé

Geneviève Guilbault

Québec, décembre 2018

Madame Geneviève Guilbault

Vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier
5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la vice-première ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année écoulée.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre C. Ricard

Montréal, décembre 2018

Mot du président du conseil d'administration



En tant que président et représentant des membres du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée, lequel rend compte des activités réalisées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La sécurité privée : une industrie en pleine croissance au Québec.

Cette année encore, je suis très fier de constater les accomplissements réalisés par le Bureau de la sécurité privée («BSP»). À titre de président depuis la création du BSP en 2010, c'est avec un soutien indéfectible envers l'organisme et l'industrie que j'ai eu le plaisir et l'immense privilège d'être à la barre du conseil d'administration.

Poursuivant avec détermination son engagement et son mandat d'application de la Loi sur la sécurité privée («LSP») et ses règlements, l'organisme d'autoréglementation a su faire sa marque en veillant à faire respecter les principes édictés par la LSP avec rigueur et diligence tout en demeurant de précieux interlocuteurs à l'écoute et au maintien d'une industrie en pleine croissance. Par l'accomplissement de sa mission, le BSP contribue à favoriser la confiance du public envers les intervenants qui œuvrent au sein de l'industrie de la sécurité privée.

À la veille de passer le flambeau, mes mots sont empreints de gratitude envers les acteurs de l'industrie ainsi que le ministère de la Sécurité publique qui m'ont témoigné de leur confiance en m'octroyant le privilège de faire partie du cheminement et des fondations du

BSP et de surcroît, de notre industrie. C'est avec le sentiment du devoir accompli que je constate l'ensemble des réalisations et que j'entrevois l'avenir avec confiance et optimisme pour l'organisme. Un parcours inspirant, et donc un point de départ positif pour le Bureau de la sécurité privée vers une vision unifiée et des actions cohérentes pour le bénéfice de cette industrie. Je tiens à souligner et à remercier le travail réalisé par tous les membres du conseil d'administration ainsi que la précieuse collaboration entretenue avec le ministère de la Sécurité publique.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour souligner avec mention, le travail accompli par l'équipe du BSP sous la direction de M. Claude Paul-Hus, directeur général. Bâter et mettre sur pied des bases solides afin d'assurer la pérennité, l'efficacité des opérations et la croissance de l'organisme, voilà ce à quoi consiste leur leitmotiv quotidien et c'est à ce titre que je souhaite les remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre C. Ricard'.

Pierre C. Ricard

Montréal, juillet 2018

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du BSP est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans. Quatre administrateurs sont nommés par le ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier), et sept sont désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le Ministre. Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit au ministre, tel que prévu dans la Loi sur la sécurité privée.

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2017-2018.

Membres nommés par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Clément Robitaille

Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault

Sûreté du Québec

Monsieur Massimiliano Mulone

École de criminologie, Université de Montréal

Madame Lison Ostiguy

Membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Pierre C. Ricard, président du conseil d'administration du BSP

Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Louis Laframboise, vice-président du conseil d'administration du BSP

Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Pierre Dussault

Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur Normand Fiset

Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante

Syndicat des Métallos

Monsieur Martin Régimbald

Association des transporteurs de valeurs

Madame Lynda Vachon

Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

Mot du directeur général



Au terme de l'exercice 2017-2018, l'équipe de direction et moi-même sommes fiers de présenter ce rapport annuel qui rend compte des activités et des résultats issus des orientations du plan stratégique 2015-2019 du BSP.

Exécuter nos impératifs stratégiques et notre mission avec diligence.

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi nos efforts dans le but de maintenir et améliorer nos pratiques de saine gestion et de gouvernance transparente afin d'atteindre nos objectifs et de répondre adéquatement, par l'accomplissement de notre mission et de l'encadrement de l'industrie de la sécurité privée, à contribuer à la protection du public. Nombreux sont les défis à relever mais l'addition de l'engagement des membres de notre équipe combinée avec la consolidation de nos acquis ainsi que la mise en œuvre de mesures pour l'amélioration continue de nos processus consistent en un gage de succès pour le Bureau quant aux années à venir.

Interlocuteur privilégié au sein de cette industrie en plein essor, le Bureau de la sécurité privée travaille à mettre en œuvre les initiatives de son plan stratégique 2015-2019 visant à incarner et à renforcer son rôle d'autoréglementation auprès des titulaires de permis et de l'industrie de la sécurité privée.

La refonte du site Web du BSP : une priorité d'action pour cet exercice. C'est en novembre dernier que le BSP lançait officiellement son nouveau site Web, le bspquebec.ca. Proposant une ergonomie adaptative et plus intuitive, un design moderne et épuré, le site Web présente dorénavant une architecture de l'information simplifiée tout en offrant une expérience en ligne optimisée. Vecteur-clé d'information pour les titulaires et les

demandeurs de permis, pour l'industrie et le public en général, cette plateforme sera bonifiée dans le temps.

L'amélioration continue de la qualité et du service à l'information, une priorité au cœur des préoccupations et des actions concertées par l'ensemble des directions et des employés du BSP. Par ailleurs, considérant l'importance qu'occupent les technologies de l'information dans l'ensemble des opérations de l'organisme, l'exercice 2017-2018 a permis de réviser, de consolider et de recommander des actions afin d'optimiser les processus et l'environnement technologique au profit de la structure informationnelle du BSP.

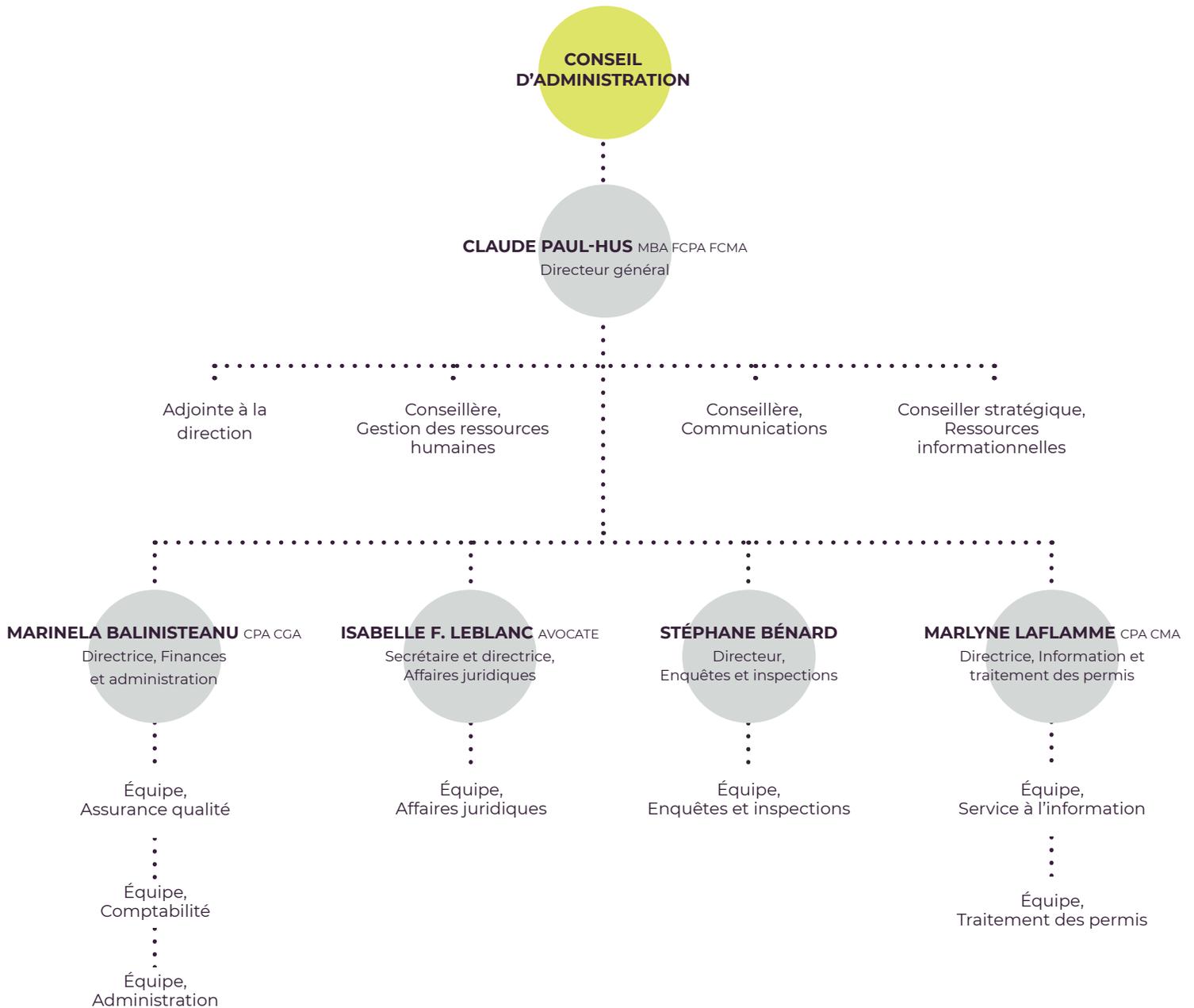
Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur appui ainsi que leur engagement constant et rendre un hommage particulier à Monsieur Pierre C. Ricard, président du conseil d'administration du BSP depuis sa fondation. Allié, interlocuteur pour le BSP et l'industrie de la sécurité privée, nous souhaitons le remercier pour sa contribution et son engagement. Merci à l'équipe de direction ainsi que l'ensemble des équipiers du Bureau pour leur dévouement et leur mobilisation à servir l'industrie en contribuant à veiller à notre mission première, qu'est la protection du public.

Claude Paul-Hus

Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA
Directeur général

Organigramme administratif

AU 31 MARS 2018



À propos du Bureau de la sécurité privée

SA MISSION

Guidé par des valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, le Bureau de la sécurité privée a pour mission de veiller à la protection du public. Créé en 2010 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements, le BSP est un organisme d'autoréglementation assurant l'encadrement de cette industrie en plein essor. De pair avec les acteurs du milieu, il contribue au professionnalisme des services de sécurité privée.

Par l'accomplissement de sa mission, le BSP contribue à offrir aux citoyens, la tranquillité d'esprit et la confiance dans la qualité des intervenants et des services de ce secteur.

SES INTERVENTIONS

- Veille à l'application de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements.
- Délivre des permis d'agents et d'agences.
- Traite les plaintes reçues contre les titulaires de permis.
- Dispense une formation aux représentants des titulaires de permis d'agence.
- Favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique.
- Soumet son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

ŒUVRER EN SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

Les secteurs d'activités assujettis à la Loi sur la sécurité privée

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Convoyage de biens de valeur
- Service conseil en sécurité

Obligations reliées aux activités de sécurité privée

Une personne ou une entreprise souhaitant exercer ou offrir une ou des activités en sécurité privée doit être titulaire d'un permis et en maintenir la validité en respectant en tout temps les obligations prévues à la LSP et ses règlements.

Professionnalisme

- Formation obligatoire
- Normes de comportement
- Assurances responsabilité et cautionnement

Intégrité

- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée exercée
- Bonnes mœurs

Présentation de l'utilisation des ressources humaines

Au 31 mars 2018, le Bureau de la sécurité privée comptait cinquante-deux (52) personnes à son emploi ayant tous un statut permanent.

Répartition des effectifs au 31 mars 2018	
Secteurs d'activités	2017- 2018
Direction générale	5
Direction, Finances et administration	14
Direction, Affaires juridiques	6
Direction, Enquêtes et inspections	9
Direction, Information et traitement des permis	18
TOTAL	52

Heures de formation selon les catégories d'emploi		
Année civile	2016	2017
Personnel de direction	72	250
Personnel cadre premier niveau et professionnel	193	214
Personnel soutien	459	938
TOTAL	724	1 402

Une augmentation de 93,6% des heures de formation dispensées aux effectifs du BSP a été enregistrée pour l'année 2017 comparativement à l'année 2016, passant de 724 à 1 402 heures totales.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel

Le taux de départ volontaire de 15,69 % pour l'exercice 2017-2018 est en baisse comparativement aux deux années précédentes (2016-2017 : 17,14 % et 2015-2016 : 19,35 %), ce qui représente une amélioration quant à la rétention du personnel.

La mobilisation du personnel et les conditions de travail

L'amélioration du taux de rétention des employés peut s'expliquer entre autres par une volonté de la part du conseil d'administration et de la direction de maintenir et de procéder à une mise à jour de l'ensemble des avantages et des conditions de travail au sein de l'organisme. Dans le cadre de cet exercice de mise à jour des conditions de travail, il a été décidé de bâtir une structure salariale en adéquation avec le marché et qui favorise la rétention des employés et la reconnaissance de la contribution de chacun.

Dynamisme, ouverture et représentativité

Le BSP poursuit ses efforts afin que la diversité de notre personnel soit le reflet du milieu et la clientèle que nous représentons et desservons.

Souhaitant assurer une place de choix aux femmes dans tous les statuts et corps d'emploi, les femmes représentaient 53 % des membres de l'équipe du BSP au 31 mars 2018. Soulignons que 60 % du personnel de direction est représenté par des femmes, une augmentation significative de 35 % en comparaison avec la représentativité de l'exercice de 2015-2016.

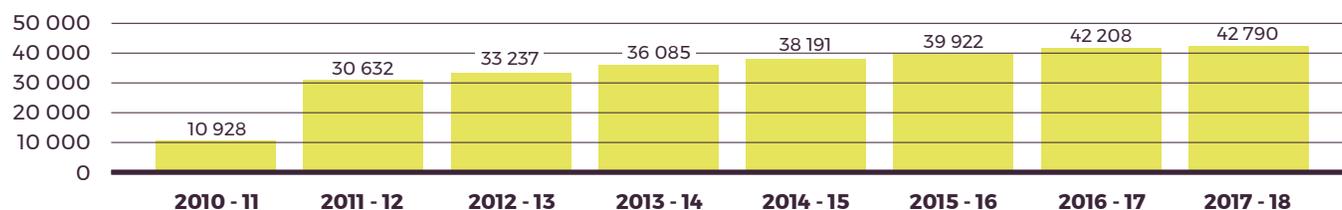
Portrait statistique des permis délivrés par le BSP

Secteurs d'activités	Permis d'agents		Permis d'agences	
	2017 - 2018	2016 - 2017	2017 - 2018	2016 - 2017
Gardiennage	8 871	15 084	103	38
Investigation	437	953	85	26
Serrurerie	200	319	139	38
Systèmes électroniques de sécurité	1 376	1 552	503	219
Convoyage de biens de valeur	315	731	5	3
Service conseil en sécurité	38	97	25	13
TOTAL	11 237	18 736	860	337

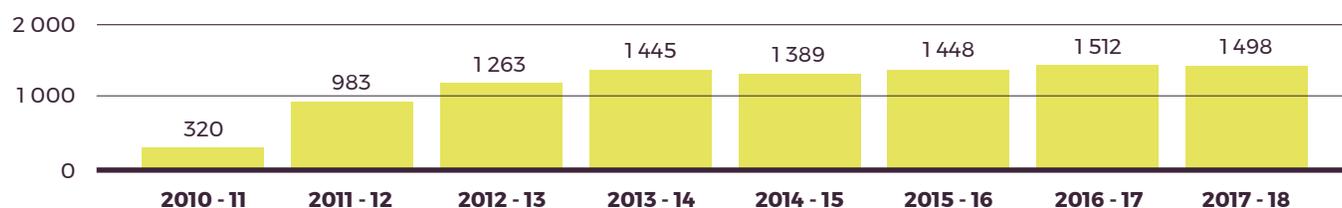
Traitement des dossiers de plaintes		
	2017 - 2018	2016 - 2017
Ouverture de dossiers au BSP	704	631
Nombre de plaintes reçues de l'externe	252	295
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	266	227

Depuis l'entrée en vigueur de la LSP et ses règlements en 2010

Évolution et portrait statistique des permis valides - AGENTS



Évolution et portrait statistique des permis valides - AGENCES



Faits saillants 2017-2018

Le BSP présente les faits saillants réalisés au cours de l'exercice 2017-2018 conformément à son plan stratégique 2015-2019 et sa mission première qu'est d'assurer la protection du public.

ORIENTATION 1

Couvrir l'entièreté du champ d'application de la Loi

Proactifs dans leurs interventions, les membres du conseil d'administration et de la direction ont réalisé plusieurs représentations auprès d'intervenants de l'industrie de la sécurité privée au Québec. Présente sur le terrain, la direction Enquêtes et inspections a ouvert 704 dossiers de plaintes.

La direction générale et la direction des affaires juridiques poursuivent leurs efforts afin de collaborer étroitement avec le ministère et certains secteurs d'activités en sécurité privée afin d'améliorer l'accessibilité à la formation.

ORIENTATION 2

Relever les défis de gestion interne au BSP

Développer et structurer l'encadrement des ressources humaines du BSP est une priorité d'action pour l'organisme. À cet effet, une structure salariale et la révision des conditions de travail qui avaient été adoptées furent implantées au cours de l'exercice.

De nouvelles procédures ont été intégrées à nos processus de traitement des permis, ce qui nous a permis de réduire nos délais de traitement.

Nous avons mis à profit la technologie ainsi que maximisé la sécurité informatique afin de procéder à la révision et à l'optimisation du parc technologique avec lequel travaille la structure organisationnelle d'information technologique du BSP.

ORIENTATION 3

Concourir au développement de l'industrie

C'est en novembre dernier que le BSP réalisait la mise en ligne d'un nouveau site Web, le bspquebec.ca. Offrant une expérience améliorée et une architecture de l'information simplifiée, la vitrine virtuelle du BSP répond à présent aux standards du Web 2.0 présentant un design adaptatif. Cette ressource informative et structurante pour les utilisateurs et le public en général est un outil de référence qui évoluera et sera bonifié en continu, un incontournable et une référence au sein de l'industrie de la sécurité privée.

ORIENTATION 4

Travailler à la reconnaissance du BSP et contribuer à même la mission à l'image de l'industrie

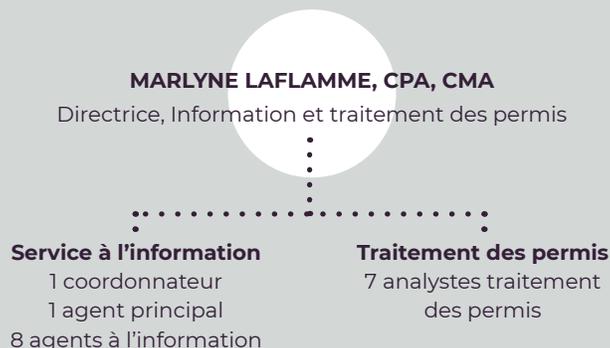
Au cœur de nos priorités demeure l'amélioration continue du service à la clientèle. À cet égard, une analyse a été réalisée pour améliorer le service de notre système téléphonique afin de maximiser notre accessibilité et d'affiner la recherche d'information en y ajoutant de nouvelles fonctionnalités. Ces améliorations pourront être constatées au cours des prochains mois.

Le BSP a poursuivi son travail de réflexion et d'actions en ce qui concerne certains enjeux, défis et dossiers liés à la réalité de l'industrie.

Direction, Information et traitement des permis

La direction Information et traitement des permis vise l'amélioration continue des processus afin de répondre, traiter et soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants faisant affaire avec le BSP.

RESSOURCES



MANDATS

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité ;
- Répondre efficacement et de façon professionnelle aux questions et aux demandes des titulaires de permis d'agents, d'agences ainsi que le public ;
- Traiter et émettre des permis d'agents et d'agences conformément à la LSP et ses règlements et ce, dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉS

- Amélioration continue des processus afin d'optimiser le service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers ;
- Cohérence et efficacité des informations fournies ;
- Respect des procédures lors de la délivrance des permis.

FAITS SAILLANTS

Amélioration continue de nos processus

Mettre en œuvre une philosophie d'amélioration continue favorise l'atteinte de l'excellence opérationnelle et est au cœur des priorités du BSP. L'objectif poursuivi par notre équipe est de veiller à obtenir des gains d'efficacité dans l'ensemble de nos opérations et en faire bénéficier les demandeurs, les titulaires de permis ainsi que le public en général dans le cadre de notre mission. Pour ce faire, la direction de l'information et traitement des permis, en

collaboration avec une consultante spécialisée en gestion et en amélioration des processus, ont analysé l'ensemble des processus reliés aux agences afin d'identifier des pistes d'amélioration et des gains d'efficacité opérationnels. L'objectif de cette démarche vise à maximiser la compréhension de l'ensemble des actions afin de pouvoir identifier les possibilités d'automatisation de certaines opérations et ainsi, d'en accroître l'efficacité et l'accessibilité.

Une équipe en action au service de notre mission

Le BSP croit que la satisfaction à l'égard de l'ensemble de ses services est influencée par la facilité et la rapidité avec lesquelles les demandeurs et les titulaires de permis peuvent obtenir des réponses à leurs questions. Au cours de l'exercice 2017-2018, le service à l'information a reçu 41 645 appels téléphoniques ainsi que la réception de 6 082 courriels à traiter. Notons que plus de 9 655 appels de courtoisie ont été logés à titre de rappel et de suivi de dossiers. Par ailleurs, nos agents du service à l'information ont accueilli 9 781 visiteurs à nos bureaux administratifs.

Le bspquebec.ca pour mieux vous servir!

Outil de référence et de travail par excellence, la mise en ligne du nouveau site Web en novembre dernier a contribué à faciliter l'accessibilité et la diffusion des informations aux demandeurs, aux titulaires et au public en général puisqu'il est possible dorénavant de communiquer avec un agent du service à l'information en remplissant une requête à l'aide d'un formulaire en ligne sur le bspquebec.ca. Un outil qui sera bonifié dans le temps afin de servir notre clientèle.

Portrait statistique :

Information et traitement de permis

Le BSP a délivré 11 237 permis d'agent, dont 8 038 nouveaux permis, lors de l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, on dénombrait 42 790 permis d'agent valides en circulation au 31 mars 2018.

Permis d'agent de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2018	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	34 086	8 871	4 975	641
Investigation	1 826	437	224	35
Serrurerie	821	200	30	13
Systèmes électroniques de sécurité	4 433	1 376	596	79
Convoyage de biens de valeur	1 413	315	182	23
Service conseil en sécurité	211	38	9	2
TOTAL	42 790	11 237	6 016	793

Détails - Permis d'agent de sécurité privée							
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués				Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	6 464	2 407	3 868	979	35	93	641
Investigation	320	117	116	97	3	8	35
Serrurerie	112	88	19	10	0	1	13
Systèmes électroniques de sécurité	899	477	431	154	5	6	79
Convoyage de biens de valeur	224	91	113	62	1	6	23
Service conseil en sécurité	19	19	4	5	0	0	2
TOTAL	8 038	3 199	4 551	1 307	44	114	793

Portrait statistique :

Information et traitement de permis

Le BSP a délivré 860 permis d'agence, dont 160 nouveaux permis, lors de l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, on dénombrait 1 498 permis d'agence valides en circulation au 31 mars 2018.

Permis d'agence de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2018	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	158	103	23	4
Investigation	122	85	9	3
Serrurerie	226	139	6	8
Systèmes électroniques de sécurité	940	503	69	35
Convoyage de biens de valeur	9	5	0	0
Service conseil en sécurité	43	25	2	0
TOTAL	1 498	860	109	50

Détails - permis d'agence de sécurité privée						
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	24	79	6	15	2	4
Investigation	13	72	3	5	1	3
Serrurerie	19	120	0	3	3	8
Systèmes électroniques de sécurité	96	407	30	34	5	35
Convoyage de biens de valeur	1	4	0	0	0	0
Service conseil en sécurité	7	18	0	1	1	0
TOTAL	160	700	39	58	12	50

Direction, Affaires juridique

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

RESSOURCES

ISABELLE F. LEBLANC, AVOCATE
Secrétaire et directrice, Affaires juridiques

2 avocates 2 techniciennes
juridiques 1 adjointe

MANDATS

- Suivi rigoureux de l'application de la Loi sur la sécurité privée et de ses règlements ;
- Harmonisation des pratiques et des processus d'affaires du BSP ;
- Consolidation de l'interprétation de la Loi.

RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi ;
- Analyse des demandes non-conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis ;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement ;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière ;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

FAITS SAILLANTS

L'exercice d'un rôle-conseil

La direction Affaires juridiques joue un rôle-conseil déterminant auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. Les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes font l'objet d'un contrôle de qualité continu afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers d'agents et d'agences ainsi que dans l'ensemble des activités de l'organisme.

Aussi, cette direction supporte et conseille le BSP, notamment par le biais d'avis juridiques, quant aux différentes interrogations entourant l'interprétation de certains champs d'application de la Loi sur la sécurité privée ou à l'égard de certaines pratiques de l'industrie.

Renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle quant à l'application de la LSP, la direction Affaires juridiques continue de se positionner quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté à l'image des besoins réels et des préoccupations de l'industrie en pleine croissance.

Portrait statistique :

Affaires juridiques

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Permis d'agent de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés à la formation	467
Refus reliés aux antécédents	108
Refus reliés à la formation et aux antécédents	16
Refus reliés à l'emploi incompatible	2
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	11
Refus reliés aux exigences d'un permis temporaire	16
Décisions défavorables au maintien de permis	
Révocations reliées aux antécédents	104
Révocations reliées à l'emploi incompatible	3
*Révocations reliées aux normes de comportement	4
*Suspensions reliées aux normes de comportement	9
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés aux antécédents	13
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS	753

Permis d'agence de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus relié (refus de vérification sécuritaire/ cautionnement / acte constitutif)	1
Refus relié (refus de vérification sécuritaire/ cautionnement / assurance)	1
Décisions défavorables au maintien de permis	
Suspension reliée aux antécédents	1
Suspension reliée au refus de vérification sécuritaire	1
Suspension reliée au refus de vérification sécuritaire et au défaut de maintenir une assurance	1
Suspensions reliées à l'assurance	2
Suspension reliée au cautionnement	1
Révocation reliée au cautionnement	1
Révocation reliée au cautionnement et assurance	1
Révocation reliée au refus de vérification sécuritaire et assurance	1
Révocations reliées à l'assurance	3
Révocations reliées à l'insolvabilité	2
Révocations reliées à la cessation des activités de l'entreprise	2
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES	18

* En 2017-2018, les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : tentative de vol, vol, acte frauduleux, intimidation, force excessive, refus de s'identifier, fausses prétentions, conflits d'intérêts, usage de privilèges d'agent à des fins personnelles et négligence.

Contestations et révisions judiciaires au 31 mars 2018

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)	
Décisions du BSP contestées au TAQ	33
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du BSP maintenues	15
Décisions du BSP infirmées	4
Décision du BSP modifiée en partie	1
Décisions accordant le sursis	3
Décisions refusant le sursis	2
Décision révisant une décision du TAQ accordant le sursis	1
TOTAL	26
Désistements	17
Causes pendantes	37
Demandes de révision judiciaire devant la Cour supérieure du Québec	
Requête en révision par l'administré	1
Requête en révision par le BSP	2
TOTAL	3
Causes pendantes	4
Recours en mandamus devant la Cour supérieure du Québec	
Recours en mandamus par l'administré	2
TOTAL	2
Causes pendantes	2
Recours à la Cour des petites créances du Québec	
Nouveau recours	1

Accès à l'information

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi sur l'accès ») en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité privée. Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) (« Règlement sur la diffusion »).

Demandes d'accès à l'information

En 2017-2018, le Bureau de la sécurité privée a reçu 291 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 270 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 11 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 10 concernaient à la fois des renseignements personnels et des documents relatifs aux différentes activités du BSP.

Traitement détaillé des demandes - Exercice 2017- 2018	
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	270
Demandes partiellement acceptées	8
Demandes refusées	11
Demandes en cours de traitement au 31 mars 2018	2
TOTAL	291

Les 270 demandes qui ont donné lieu à une réponse¹ pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 1,9 jours, et seulement 9 de ces demandes ont été répondues dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont toutes été répondues à l'intérieur du délai de 20 jours, conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'accès. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle : l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique, l'article 35 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques, l'article 47 (3^o) concernant des documents non détenus par le BSP, l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public, les articles 53 et 59 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Depuis le 1^{er} avril 2017, une (1) décision de la responsable de l'accès aux documents a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Au 31 mars 2018, cette demande est toujours pendante.

Diffusion des documents

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site Web (<https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information>) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été constitué en 2017-2018 et s'est réuni deux fois au cours de cette période. À ces occasions, les membres ont été informés de l'avancement de différents projets liés à la protection des renseignements personnels. Les points saillants des travaux du comité pour cette période sont notamment la dispense d'une formation interne à tous les employés du BSP sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'élaboration d'outils de référence en cette matière pour les employés du BSP, la création de la section de l'Accès à l'information du nouveau site Web du BSP, la publication des documents prévus à l'article 4 du Règlement sur la diffusion sur cette page et, l'adoption d'une Politique sur la vidéosurveillance au BSP.

Direction, Enquêtes et inspections

La direction Enquêtes et inspections a poursuivi son mandat d'application de la Loi afin de contribuer à accomplir la mission du BSP, soit la protection du public. L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs rencontre annuellement plusieurs centaines de personnes, soit dans un esprit de conformité ou bien dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête qui a pu mener à une sanction. Disposée à informer les gens de leurs obligations envers le BSP et la LSP en les guidant en ce sens, l'équipe intensifie également ses interventions auprès des contrevenants à la Loi sur la sécurité privée.

RESSOURCES



MANDATS

- S'assurer de l'application de la Loi sur la sécurité privée ;
- Veiller à ce que tout titulaire de permis d'agent ou d'agence, exerçant une activité de sécurité privée, se conforme à la LSP et ses règlements.

RESPONSABILITÉS

- Traitement et suivi des plaintes reçues ;
- Inspections auprès des agents, des agences et des employeurs en sécurité privée ;
- Enquêtes sur les infractions commises à l'égard de la Loi et de ses règlements ;
- Sensibilisation des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations administratives envers le BSP.

FAITS SAILLANTS

Application et conformité à la LSP et ses règlements

L'équipe de la direction Enquêtes et inspections a intensifié sa présence sur le terrain, allant à la rencontre d'agents, d'agences et d'employeurs en sécurité privée afin de veiller à l'application et à la conformité de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements. Comme en témoignent les résultats de la DEI quant à la période de référence et celle de l'année précédente, ceux-ci représentent une augmentation significative de 35 % des inspections de conformité initiées.

Mise en ligne d'un mécanisme de plaintes efficient

Pour assurer une meilleure accessibilité au mécanisme de plaintes, le Bureau a mis en ligne un formulaire de plaintes hébergé sur le nouveau site Web du BSP.

Portrait statistique :

Enquêtes et inspections

Données - Enquêtes et inspections	
Dossiers	Nombre
Plaintes reçues de l'externe	252
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	452
TOTAL	704
Nombre de dossiers traités entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018	567
Nombre de dossiers toujours en traitement	137
Nature des dossiers	
Agences non titulaires de permis valides	93
Agents non titulaires de permis valides	265
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	80
Normes de comportement	57
Inspections de conformité	176
Enquêtes d'autres natures	33

Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2018	
Dossiers	Nombre
Dossiers soumis au DPCP	269
Dossiers acceptés par le DPCP	266
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	266
Nature des infractions*	
Agences non titulaires d'un permis valide	54
Agents non titulaires d'un permis valide	102
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis valide	106
Ne pas avoir retourné son permis révoqué au BSP	4

* Note : les dossiers soumis par le BSP au DPCP passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2018.

Direction, Finances et administration

La direction Finances et administration est responsable de l'ensemble de la gestion des ressources financières, des ressources matérielles et de l'administration. Assurant un contrôle interne nécessaire à l'intégrité, à la qualité et à la fiabilité de l'information financière, elle veille également à l'assurance qualité dans l'ensemble des opérations du BSP et l'archivage.

RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU CPA, CGA
Directrice, Finances et administration

Équipe
Comptabilité
3 techniciens
comptables

Équipe
Assurance qualité
2 analystes, processus
et assurance qualité

Équipe
Administration
4 agents administratifs
1 technicien en gestion
documentaire

MANDATS

- Optimiser tout ce qui a trait aux opérations de nature budgétaire et financière ;
- Faire respecter la conformité ;
- Veiller à la pérennité de la documentation ;
- Stabiliser et faire évoluer le système transactionnel relatif aux opérations.

RESPONSABILITÉS

- Gestion du budget ;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et adéquats ;
- Archivage de la documentation ;
- Implantation d'outils technologiques appropriés et performants.

FAITS SAILLANTS

Implantation des meilleures pratiques et procédures

L'organisme a révisé et mis en application le plan de classification quant à la documentation du BSP au sein de chacun de ses services. L'équipe de l'assurance qualité a été sollicitée tout au long de l'exercice 2017-2018 afin de tester, de recommander et de mettre en application les meilleures pratiques visant à optimiser l'efficacité opérationnelle à travers les actions du Bureau. L'équipe de l'administration a poursuivi l'archivage de l'ensemble des dossiers du BSP afin de veiller à assurer la pérennité de notre documentation.

Mise à contribution de la technologie au service du BSP

En quête perpétuelle de solutions innovatrices, la direction Finances et administration a travaillé, en étroite collaboration avec le service des ressources informationnelles, à la révision et à l'ajustement du parc technologique de l'organisme ainsi qu'à l'actualisation de notre base de données.



Perspectives 2018-2019

Dynamique et en pleine croissance, l'industrie de la sécurité privée laisse présager d'excellentes perspectives d'avenir au Québec. À l'aube d'atteindre sa première décennie d'existence, le BSP entame sa dernière année du plan stratégique 2015-2019 adopté par le conseil d'administration comptabilisant plusieurs réalisations, et encore de nombreux défis à relever. Par l'accomplissement de sa mission, le BSP poursuit ses efforts quant à son rôle de régulateur régissant l'industrie et la surveillance de l'offre et de l'exercice des activités de sécurité privée. La qualité des services dispensés aux personnes assujetties à la LSP et à ses règlements demeure une priorité pour notre équipe. Le Bureau vise également à concourir au développement et au rayonnement de l'industrie en se positionnant sur certains enjeux stratégiques et l'exploration de certains secteurs pouvant être visés par la LSP, et ce, en constante collaboration avec les intervenants du milieu. Ainsi, le BSP poursuivra sur sa lancée et continuera à multiplier les opportunités de sensibiliser et de développer l'industrie de la sécurité privée au profit de sa mission première qu'est de veiller à la protection du public.



■ SENSIBILISATION, APPLICATION ET RESPECT DE LA LSP

L'équipe des enquêteurs-inspecteurs poursuivra le travail entrepris dans l'exercice précédent à l'effet d'aller à la rencontre des nouvelles agences dans un intervalle de six mois suivant la délivrance du permis afin de s'assurer du respect de la LSP et ses règlements dans le cadre de l'exercice de leurs activités de sécurité privée. De plus, conformément à la LSP, le BSP est tenu de former le représentant de chacune des agences dans un intervalle de six mois suivant la nomination de celui-ci quant à leur rôle et responsabilités prévus à la loi, et des obligations administratives de l'agence à l'égard du Bureau. Jusqu'à présent, un document à cet effet est disponible sur le site Web et constitue la formation obligatoire. Visant à répondre à des normes pédagogiques ayant comme objectif de sensibiliser et d'informer les apprenants de façon plus adéquate et efficiente, une équipe multidisciplinaire du BSP, en collaboration avec des spécialistes en la matière, planchent actuellement sur la conception d'une formule plus dynamique et interactive. Cette nouvelle formation en ligne du représentant sera disponible au cours de l'exercice 2018-2019, un projet structurant et innovateur pour les répondants d'agence.

■ CONSOLIDATION DES ACQUIS ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROCESSUS INTERNES

L'apport et la mise en application de politiques et d'initiatives structurantes à l'organisme en ressources humaines, en ressources informationnelles et au niveau juridique ont solidifié la fondation et les assises du BSP. Plusieurs processus mis de l'avant ont été revus et seront bonifiés dans le temps afin d'optimiser le potentiel opérationnel et organisationnel de la structure du Bureau. Certains défis de gestion et d'opérations internes demeurent présents mais la consolidation des forces de chaque membre de l'équipe, additionné à l'engagement et à la volonté de faire évoluer cette industrie, constituent en un présage de succès pour l'avenir.

■ OPTIMISATION DE NOS SERVICES

Guidé par des valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, la qualité et l'efficacité de l'ensemble de nos services auprès des titulaires de permis, des demandeurs et du grand public demeurent au cœur de nos priorités en tant qu'organisme d'autoréglementation de l'industrie de la sécurité privée. Cela se traduit concrètement par la formation des ressources dédiées aux différents services, la sélection d'outils performants ainsi que l'optimisation de nos processus. La mise en ligne du nouveau site Web est un résultat concret offrant une meilleure accessibilité et la simplification de l'information à portée des internautes, soit des titulaires, des demandeurs de permis et le grand public. À cet effet, il est possible de faire des requêtes d'information en ligne pour communiquer avec le service à l'information ainsi que certains services. Ultérieurement, le BSP vise à multiplier la disponibilité des ressources et les possibilités d'actions et de transactions en ligne sur le site Web.

■ DÉVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET RAYONNEMENT

Fort de ses premières années d'exercice, entérinant son rôle de régulateur auprès des assujettis à la LSP et ses règlements ainsi que la réalisation de sa mission, le BSP vise à s'assurer que chacun des secteurs pouvant être visés par la loi sera dûment encadrés. Le nouveau site Web du BSP sera bonifié dans le temps et constituera un outil essentiel et point d'ancrage pour le rayonnement de l'industrie de la sécurité privée ainsi que l'organisme. L'industrie est en constante évolution et la demande à l'égard de certains secteurs est élevée, ce qui se traduit parfois en pénuries de main-d'œuvre. Le BSP est au fait de ce constat et compte travailler en étroite collaboration avec les intervenants du milieu afin de supporter les actions qui pourront être entreprises pour stimuler l'intérêt des secteurs touchés.

États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en

recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA
Directeur général



Marinela Balinisteanu, CPA, CGA
Directrice, Finances et administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Bureau
de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Bureau de la sécurité privée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Bureau de la sécurité privée au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal, le 5 juillet 2018

Bureau de la sécurité privée

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis (droits annuels) – agences	2 233 699	2 326 843	2 271 993
Permis (droits annuels) – agents	2 246 921	2 311 569	2 193 569
Vérifications sécuritaires	2 102 076	2 016 937	2 226 078
Autres	84 000	140 908	111 300
	6 666 696	6 796 257	6 802 940
Charges			
Salaires et charges sociales	3 521 087	3 544 293	3 107 270
Formation	35 118	34 730	24 794
Cotisations et associations professionnelles	16 464	13 774	16 411
Vérifications sécuritaires	1 395 688	1 320 386	1 712 950
Frais d'émission de permis	169 720	155 465	160 115
Services professionnels	501 032	573 896	390 433
Communications et informations	108 206	121 046	105 950
Charges locatives	342 205	335 362	322 404
Amortissement des immobilisations corporelles	247 980	216 657	223 221
Fournitures de bureau	56 513	54 239	62 045
Assurances	29 190	31 284	28 180
Frais bancaires et financiers	64 215	58 329	62 606
Frais de déplacement et de représentation	84 724	68 491	59 745
Location et entretien de l'équipement	27 940	21 571	19 965
Créances douteuses		16	116
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles			3 199
	6 600 082	6 549 539	6 299 404
Excédent lié aux activités de l'exercice	66 614	246 718	503 536

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

		2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	769 484	769 484	265 948
Excédent lié aux activités de l'exercice	66 614	246 718	503 536
Solde à la fin	836 098	1 016 202	769 484

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

		2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	66 614	246 718	503 536
Acquisition d'immobilisations corporelles	(219 531)	(122 778)	(218 331)
Amortissement des immobilisations corporelles	247 980	216 657	223 221
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles			3 199
Produit de la cession d'immobilisations corporelles			796
	28 449	93 879	8 885
Acquisition de stock de fournitures		(19 777)	(26 560)
Consommation de stock de fournitures		19 974	24 218
Augmentation de dépôts et charges payées d'avance		(325 570)	(234 590)
Utilisation de dépôts et charges payées d'avance		303 516	232 881
	-	(21 857)	(4 051)
Augmentation des actifs financiers nets	95 063	318 740	508 370
Actifs financiers nets (dette nette) au début	158 263	158 263	(350 107)
Actifs financiers nets à la fin	253 326	477 003	158 263

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
<i>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</i>		
Excédent lié aux activités de l'exercice	246 718	503 536
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	216 657	223 221
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		3 199
Augmentation des autres débiteurs	(4 273)	(9 374)
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	197	(2 342)
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(22 054)	(1 709)
Diminution des produits de permis en traitement perçus par anticipation	(39 120)	(50 151)
Augmentation des produits reportés	26 991	100 405
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	141 955	(48 424)
Diminution du dû à la Sûreté du Québec	(92 617)	(115 712)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	474 454	602 649
<i>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(122 778)	(218 331)
Cession d'immobilisations corporelles		796
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(122 778)	(217 535)
<i>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</i>		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement	-	(1 000 000)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	351 676	(614 886)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 514 076	3 128 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 865 752	2 514 076
<i>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</i>		
Encaisse	1 865 752	1 514 076
Dépôts à terme	1 000 000	1 000 000
	2 865 752	2 514 076

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 34 179 \$ (16 979 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
<i>ACTIFS FINANCIERS</i>		
Encaisse	1 865 752	1 514 076
Dépôts à terme, 0,75 %, 1,28 % et 1,37 %, échéant jusqu'en mars 2019 (0,95 %, 1,12 % et 1,13 % en 2017)	2 000 000	2 000 000
Autres débiteurs	14 778	10 505
	3 880 530	3 524 581
<i>PASSIFS</i>		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	630 948	670 068
Produits reportés	2 002 598	1 975 607
Charges à payer et frais courus	471 574	329 619
Dû à la Sûreté du Québec (note 4)	298 407	391 024
	3 403 527	3 366 318
<i>ACTIFS FINANCIERS NETS</i>	477 003	158 263
<i>ACTIFS NON FINANCIERS</i>		
Dépôts et charges payées d'avance (note 5)	119 199	97 145
Stock de fournitures	8 668	8 865
Immobilisations corporelles (note 6)	411 332	505 211
	539 199	611 221
<i>EXCÉDENT ACCUMULÉ (a)</i>	1 016 202	769 484

(a) L'excédent accumulé est en totalité lié aux activités.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après le « Bureau ») est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5) (ci-après la « Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le 1er avril 2017, le Bureau a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 3210, « Actifs », SP 3320, « Actifs éventuels », et SP 3380, « Droits contractuels », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Bureau.

Apparentés

Le 1er avril 2017, le Bureau a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 2200, « Information relative aux apparentés », et SP 3420, « Opérations interentités », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Bureau.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées au passif à titre de Produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés au passif à titre de Produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats linéairement sur les douze mois de la durée des permis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

– Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 4 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

– Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau contribue le même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % (9 % pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (le mois suivant l'embauche pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 132 749 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (95 988 \$ en 2017).

4 - DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ainsi qu'il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

5 - DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2018	2017
	\$	\$
Assurances payées d'avance	22 543	14 543
Autres	96 656	82 602
	119 199	97 145

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	59 392	2 208			61 600
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 452 400	112 288	88 405		1 476 283
Équipement de surveillance et de sécurité	49 952				49 952
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	374 653	8 282			382 935
	1948 956	122 778	88 405	–	1 983 329
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	25 501			10 314	35 815
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 092 560		88 405	172 902	1 177 057
Équipement de surveillance et de sécurité	36 266			3 804	40 070
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	276 859			29 637	306 496
	1 443 745	–	88 405	216 657	1 571 997
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	33 891	2 208		10 314	25 785
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	359 840	112 288		172 902	299 226
Équipement de surveillance et de sécurité	13 686			3 804	9 882
Kiosque	97 794	8 282		29 637	76 439
Mobilier de bureau	97 794	8 282		29 637	76 439
	505 211	122 778	–	216 657	411 332

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2017				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	44 774	14 618			59 392
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 307 363	146 606	1 569		1 452 400
Équipement de surveillance et de sécurité	38 520	11 432			49 952
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	336 769	45 675	7 791		374 653
	1 739 985	218 331	9 360	–	1 948 956
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	17 722			7 779	25 501
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	910 058		556	183 058	1 092 560
Équipement de surveillance et de sécurité	32 828			3 438	36 266
Kiosque	12 250			309	12 559
Mobilier de bureau	253 031		4 809	28 637	276 859
	1 225 889	–	5 365	223 221	1 443 745
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	27 052	14 618		7 779	33 891
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	397 305	146 606	1 013	183 058	359 840
Équipement de surveillance et de sécurité	5 692	11 432		3 438	13 686
Kiosque	309			309	
Mobilier de bureau	83 738	45 675	2 982	28 637	97 794
	514 096	218 331	3 995	223 221	505 211

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2018	2017
	\$	\$
Encaisse	1 865 752	1 514 076
Dépôts à terme	2 000 000	2 000 000
Autres débiteurs	14 778	10 505
	3 880 530	3 524 581

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2018 et 2017 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

– Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 mars 2017) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2018, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et frais courus	331 367	104 376	11 108	24 723	471 574
Dû à la Sûreté du Québec	298 407				298 407
	629 774	104 376	11 108	24 723	769 981

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

8 - ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en avril 2023, à verser une somme de 922 895 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 396 081 \$ en 2019, à 350 667 \$ en 2020, à 167 395 \$ en 2021 et à 4 201 \$ en 2022 et en 2023.

9 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme a reçu deux mises en demeure pour des poursuites potentielles d'un montant total d'environ 1 995 000 \$ dans le cadre de ses opérations normales. La direction est d'avis que ces mises en demeure sont non fondées. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.



Ce rapport est disponible sur le site internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse : bspquebec.ca.

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)

ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9816029-4-7 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9816029-5-4 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.



Bureau de la sécurité privée

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206

Téléphone : 514 748-7480 | Sans frais : 1 877 748-7483 | Télécopieur : 514 748-0002 | info@bspquebec.ca

bspquebec.ca